



Votre lettre du :	-	Philippe KORYCZAN
Vos réf. :	-	Résidence de la Bascule 5
Nos réf. :	690505-245-22/	7000 Mons
Date :	25 juin 2019	BELGIQUE

Concerne : Votre visa de psychologue clinicien.

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le visa de psychologue clinicien qui atteste de votre inscription dans la banque de données fédérale permanente des professionnels des soins de santé et qui vous donne autorisation d'exercer la profession de psychologue clinicien.

Ce document est à conserver précieusement. Veuillez transmettre une copie à votre employeur.

Notre administration se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse e-mail suivante : info@sante.belgique.be.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pedro Facon
Directeur général Soins de Santé



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Soins de Santé

*Service Professions de Santé et
Pratique Professionnelle*

EUROSTATION – Bloc II – 2^{ème} étage
Place Victor Horta, 40 bte 10
B-1060 BRUXELLES

VISA AUTORISANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHOLOGUE CLINICIEN A PARTIR DU 18/06/2019

A tout quiconque,

Conformément à l'article 25, §1 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, le diplôme de psychologue clinicien de **Philippe KORYCZAN**, né(e) le 05 mai 1969, dont le numéro de registre national est le 690505-245-22, est visé par la Direction générale Soins de Santé du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, sous le numéro de visa **265878**.

Conformément à l'article 99, 6° de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, les données d'identification de **Philippe KORYCZAN** sont transmises à la banque de données fédérale permanente des professionnels des soins de santé.

Bruxelles, le 25 juin 2019

Pedro Facon
Directeur général Soins de Santé